



Tournoi de tennis de table

Dimanche 12 avril 2026

Règlement du tournoi

Article 01

Le 28^{ème} tournoi de tennis de table organisé par la Section Tennis de Table du Foyer Rural de MONEIN se déroulera :

DIMANCHE 12 avril 2026
Gymnase du complexe sportif
Avenue du Pont Lat – 64360 MONEIN

Article 02

Le tournoi, non homologué, est ouvert à tous les joueurs licenciés compétitions et loisirs.

La catégorie loisir est uniquement autorisée à participer au tableau T1, T8 et T9.

Article 03

Le tournoi comportera 8 tableaux en simple + un double, qui se déroulera sur 19 tables.

Les tableaux, horaires et déroulement sont les suivants :

Tableau T1	Non licenciés, loisirs, NC à 550 (1)	11 h 00	Poules – Classement intégral
Tableau T2	500 à 799	09 h 30	Poules – Élimination directe
Tableau T3	500 à 1099	08 h 30	Poules – Élimination directe
Tableau T4	500 à 1299	09 h 30	Poules – Élimination directe
Tableau T5	500 à 1599	10 h 30	Poules – Élimination directe
Tableau T6	500 à 1999	11 h 30	Poules – Élimination directe
Tableau T7	Toutes catégories - handicap	13 h 30	Élimination directe
Tableau T8	Double (2)	14 h 00	Élimination directe
Tableau T9	Féminin (3)	15 h 00	Poules – Classement intégral

(1) Tableau ouvert aux non licenciés, licenciés loisirs et compétitions (550 pts maxi).

(2) Le nombre maximal de points fixé pour le tableau T8 (double) est de 2600 points.
L'organisation se réserve le droit d'annuler ce tableau en fonction de l'avancement des tableaux en simple.

(3) Tableau annulé s'il n'y a pas au minimum 6 joueuses féminines inscrites.

Article 04

Les droits d'engagement sont fixés à :

Participation au T1 : **5 euros**

Participation au T2 à T7 : **7 euros**

Participation au T8 (Double) : **3 euros par joueur**

Participation au T9 (Féminin) : **6 euros**

Le règlement par chèque, espèce ou CB se fera sur place lors du pointage.

Article 05

Les inscriptions se feront via un formulaire en ligne sur le site internet du FR MONEIN à l'adresse suivante : <http://www.frmonein-tt.fr>.

Limite d'inscription le **samedi 11 avril 2026 à 12 heures**.

Il ne sera pris sur place que des inscriptions pouvant éventuellement compléter des poules incomplètes, le double et le Toutes Catégories-Handicap.

Article 06

Les joueurs peuvent s'inscrire **au maximum dans 2 tableaux**. Les tableaux T7 (Toutes catégories – handicap) et T8 (Double) peuvent constituer une inscription supplémentaire.

Article 07

Tableau T1 : Il se jouera par poule de 3 ou 4 joueurs au 1^{er} tour. Tous les joueurs seront qualifiés pour entrer dans un tableau à classement intégral.

Tableau T2 à T6 : Ils se joueront par poule de 3 joueurs avec 2 qualifiés pour le tour suivant, puis élimination directe.

Tableau T7 et T8 : Ils se joueront à élimination directe.

Tableau T9 (si ouvert) : Il se jouera par poule au 1^{er} tour. Toutes les joueuses seront qualifiées pour entrer dans un tableau à classement intégral.

Article 08

Les points de classement pris en compte sont ceux du début de la 2^{ème} phase de la saison 2025/2026 (Février 2026).

Les féminines sont acceptées en tableau masculin dans les tableaux où elles peuvent participer.

Ouverture de la salle à 08 heures. Dès leur arrivée, les joueurs doivent se présenter à la table de pointage.

Le forfait d'un joueur sera prononcé, sauf avis aux organisateurs, après 10 minutes et 3 appels.

Article 09

En fonction du nombre de participants, le club se réserve le droit de modifier, fusionner ou annuler certains tableaux, notamment en cas d'un nombre insuffisant d'inscrits.

Article 10

Toutes les parties seront jouées au meilleur des 5 manches en 11 points.

Afin de ne pas retarder les rencontres, il est demandé aux joueurs de respecter un temps d'adaptation raisonnable de 2 minutes avant l'entame de la rencontre.

Article 11

Le joueur nommé en 1^{er} sur la feuille de partie est tenu de venir récupérer la plaquette et le crayon à la table de marque.

Les vainqueurs de chaque poules et parties devront déposer la feuille de partie accompagnée de la plaquette et du crayon à la table d'arbitrage.

L'arbitrage des parties sera assuré par les joueurs. Les balles seront fournies par les joueurs.

Article 12

Une tenue de sport et un esprit sportif sont de rigueur. Il est également demandé à tous les joueurs de respecter la salle et le matériel. Il est formellement interdit de fumer dans la salle des sports.

Article 13

Il n'y aura pas d'interruption pour le déjeuner. Buvette et restauration seront disponibles sur place tout au long de la manifestation.

Article 14

Seront récompensés par des lots, espèces, bons d'achats, bouteilles de vin, coupes, médailles, les 4 premiers joueurs de chacun des tableaux

Article 15

Le club organisateur décline toute responsabilité civile ou pénale pour les accidents corporels, matériels ainsi que pour les vols et pertes dont pourraient être victime les joueurs ou spectateurs.

Pour ce qui aurait pu être omis dans ce règlement, il sera fait application de celui de la FFTT. L'inscription au tournoi, vaut acceptation du présent règlement.

Bonne compétition.